

AVIS

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne: Arrêté N° 3A/2022/0542/173

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 27 mai 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé Monsieur Mike TOSSING à exploiter un monte-escaliers à Eischen, 6, rue de la Fontaine

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le 16 JUIN 2022 Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser

Serge Hoffmann